



JONCTION DES ASSOCIATIONS  
DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Auteuil le Roi le 30 Décembre 2022

Monsieur le Député Bruno Millienne  
2 Route d'Herbeville  
78580 M A U L E

Réf : Prolongement utilisation néonicotinoïdes

Monsieur le Député,

Lors de l'entretien que vous nous aviez accordé le 24 Octobre 2020 à propos du projet de moratoire pour prolonger de 3 ans l'utilisations des néonicotinoïdes réclamé par le betteraviers, vous nous aviez affirmé haut et fort que vous aviez prévenu la profession qu'il ne serait pas question d'envisager une autre prolongation (« Réintroduction temporaire » selon votre expression).

Et vous avez voté cette prolongation de 3 ans pour la culture intensive des betteraves, alors que l'utilisation de ce poison chimique est interdite depuis 2018.

Hors nous venons d'apprendre qu'une nouvelle demande de prolongation d'utilisation serait prochainement soumise aux Députés lors d'une prochaine session de l'Assemblée Nationale ?

Il va de soit que l'ensemble des Associations de Défense de l'Environnement, mais aussi toutes les populations vivant à proximité des champs traités, sont opposées à une telle concession, et à quelque groupement professionnel que ce soit.

Quelle va donc être votre position et celle de votre Groupe Parlementaire devant cette nouvelle demande de « reconduction temporaire » d'utilisation des néonicotinoïdes ?

A notre époque, et sachant ce que ces produits chimiques entraînent comme dégâts, et dérèglements de la biodiversité, sans oublier les conséquences endocriniennes chez l'humain, il n'est plus acceptable que de telles pratiques soient autorisées. Il en va de notre santé à tous, et de la préservation de la planète.

Toutes ces cultures intensives (Céréales, betteraves, sylviculture) ne sont plus d'actualité car elles ne sont pas réalisées pour le besoin des habitants de notre pays, mais uniquement pour l'export, et surtout elles déséquilibrent toute la biodiversité.

On a vu aussi cet été l'importance des incendies sur des forêts qui ne sont plus équilibrées, mais remplacées par une unique essence de résineux.

.../...

.../...

De même pour l'élevage intensif, où l'on a abattu plus de 1,8 millions de poulets et canards, impactés par la grippe aviaire (Et cela continue encore à ce jour !!), sans oublier les volatiles sauvages, et la faune en général, qui maintenant sont touchés par les déséquilibres de la nature engendrés par l'homme.

La France doit montrer l'exemple pour revenir à une agriculture saine, de proximité et à but essentiellement de nourrir la population.

Vous êtes la France vous les Députés, vous devez donc la guider dans cette perspective et rendre ce service à tous les français.

Nous comptons donc sur vous pour refuser toutes les demandes d'utilisation des poisons agricoles, et surtout pour en interdire leur fabrication ou leur importation.

Cette même demande sera adressée à tous les Députés des Yvelines et à Monsieur le Ministre de l'Environnement.

LES PRODUITS CHIMIQUES DANS NOTRE SPHERE DE RESPIRATION ET  
DANS NOS ASSIETTES : ON N'EN VEUT PLUS MESDAMES & MESSIEURS  
LE DEPUTES ;

Comptant sur votre réponse claire et engagée,

Veillez recevoir, Monsieur le Député Bruno Millienne, l'expression de nos meilleures salutations environnementales.

Le Président

Claude Grajeon

P.J Copie de notre lettre du 17 Nov. 2020

